

Formation des experts traducteurs et interprètes

Chargée d'établir annuellement la liste régionale des experts, la cour d'appel de Nancy a initié une formation propre, afin de favoriser la mise en place du décret du 16 juin 2024 applicable depuis 2024, qui subordonne à présent dans son article 2- 9°, l'inscription de nouveaux experts à la réalisation d'une formation en matière d'expertise.

De nombreuses formations universitaires ou privées existent d'ores et déjà. Elles sont souvent longues (2 ans) ou onéreuses, et à ce titre ne correspondent pas aux besoins des experts interprètes et traducteurs (ETI) qui ne rédigent pas de rapport d'expertise, les premiers n'intervenant au demeurant qu'oralement.



Sur la base de ce constat, la cour d'appel après avoir consulté les différentes entités représentant ces experts, a réuni le 12 juin 2025 au sein de la cour d'appel environ 80 personnes (experts ou candidats experts) pour sa première formation intitulée : « exercer les fonctions de traducteurs-interprètes pour les juridictions judiciaires ».

La journée a commencé avec une intervention de Madame l'Avocat Général Béatrice Bossard sur les obligations des ETI, suivi de celle de Madame la Vice-Procureur à la JIRS Coralie Cohen, qui les a entretenus des modalités juridiques et pratiques tenant au recours par un magistrat aux ETI.



Après la pause méridienne c'est Madame Maud Righetti, expert traductrice-interprète, docteur en droit et initiatrice de ce programme qui a donné des conseils pratiques et informé l'auditoire du statut de l'expert traducteur-interprète avant de clôturer la journée, par une présentation de la procédure de l'Apostille. La journée s'est déroulée sous une ambiance chaude et les questions ont émaillé les débats. Les participants se sont vus remettre une attestation de participation à la formation.

Cette première journée a inauguré ce cycle de formation trimestrielles, totalement gratuites pour le public concerné et bénévoles pour les intervenants qui trouvera sa suite dès le 7 juillet 2025, cette fois au sein de la faculté de droit de Lorraine, en collaboration avec l'institut François Génys et portera sur « Les grands principes du droit », journée qui sera animée par Maître Stéphanie Moukha, Enseignant Associés, par Monsieur le Professeur Jean-Bastien Thierry et à nouveau par Madame Maud Righetti, docteur en droit et ETI.

Deux autres modules sont programmés au deuxième semestre 2025, portant sur les diverses thématiques propres aux experts et aux traducteurs-interprètes.

Souhaitons longue vie à cette initiative, remerciant sincèrement les divers intervenants qui ont permis la finalisation de ce projet !